

Zaventem, 5 juin 2017

## Communiqué syndical

### **CONTINGENT MALADIE ... Le ministre va-t-il tenir son engagement ? Ou bien y a-t-il anguille sous roche ?**

Le gouvernement a exprimé sa volonté, lors du dernier contrôle budgétaire, de supprimer les systèmes de « jours de maladie » existants à la Fonction publique.

Mais vous devez savoir que le ministre de l'Intérieur a clairement exprimé lors d'une concertation en début d'été 2016 que les droits acquis en cette matière demeureraient acquis.

Cette promesse a été réitérée sur papier à la demande des organisations syndicales, noir sur blanc dans un InfoNouvelles 2399 du 31 mai 2016. Le texte publié avait au préalable été validé par le Cabinet.

En 2016, dès après le contrôle du budget d'automne, nous avons vérifié auprès du ministère et nous avons reçu pour réponse le 7 novembre 2016 qu'une réglementation commune à tous les fonctionnaires allait en effet être mise sur pied et « *qu'un plafond protégé de jours de maladie serait bien prévu* », mais que cela devait encore faire l'objet d'une négociation à venir.

Cela ne vous étonnera pas que cette réponse ne nous a pas vraiment satisfaits, vu l'engagement ministériel quelques mois avant, confirmé et validé dans l'InfoNouvelles 2399 du 31 mai 2016 : « *Le contingent de jours de maladie capitalisé demeure acquis ...* ».

En ce qui concerne la réforme des « contingents maladie », le ministre a pourtant été on ne peut plus clair durant la réunion estivale de 2016 : les jours de congé capitalisés seraient l'objet d'une mesure de protection et pourraient effectivement être pris en cas de maladie. Il n'était donc pas et il n'est toujours pas (selon nous) question d'un « plafond protégé », idée qui apparaît subitement dans la réponse du 07 novembre 2016.

Le 22 novembre 2016, le SLFP Police a envoyé une nouvelle lettre recommandée au ministre, afin d'exiger une correction écrite qui confirmerait bien que les engagements seraient tenus.

Ce n'est que le 16 février 2017 qu'une réponse nous est parvenue, dans laquelle nous lisons que « *les informations nous ont été livrées sous toute réserve et sans préjudice d'une analyse juridique plus fine et d'une négociation à venir...* ».



Nous vous invitons tou(te)s à aller relire encore une fois ce fameux InfoNouvelles 2399, de manière telle que vous constatiez comme nous qu'il y a très clairement expression d'un engagement sans qu'il n'y ait aucunement mention d'un quelconque « *plafond protégé* » ou « *d'informations sous toute réserve* ».

A l'occasion de nouvelles réunions, les 10 et 24 mars 2017, nous avons évidemment rappelé le ministre à ses promesses et nous l'avons informé que la réponse reçue à notre rappel n'était pas correcte. Il nous est apparu très clairement ennuyé par nos remarques et il nous a promis de réétudier le dossier et de nous envoyer une nouvelle réponse.

Entretemps, nous sommes le 5 juin et nous n'avons toujours pas reçu de réponse corrective. Et si nous n'avons pas de réponse à ce sujet de la part du ministre, nous n'en avons pas plus au sujet des accidents du travail et des plafonds INAMI (des plafonds existent qui font que des collègues gravement accidentés doivent y aller de leur poche pour les soins !!! Chaque fois qu'on en parle avec un politique, la réaction offusquée de la situation est la même ... sans suite).

Quoiqu'il en soit, nous venons d'apprendre par un canal favorable qu'il y a effectivement bien des plans pour, d'une part, harmoniser notre système maladie avec celui du privé, et pour, d'autre part, plafonner les droits acquis à ... 215 jours.

Vu que ce n'est pas la première fois que de tels plans sortent des limbes, nous recevons de plus en plus de réactions inquiètes et outragées de nos collègues. D'autant plus furieuses que le ministre est visiblement occupé à faire une lâche courbe rentrante avec ses fameux « *plafonds protégés* » en total contraste avec ses promesses antérieures.

Vu que nous risquons d'encore attendre longtemps un courrier correctif, nous estimons qu'il est nécessaire d'en passer par une réunion du Comité de négociation des services de police pour que l'engagement du ministre de l'Intérieur au sujet de la conservation des droits acquis en matière de système maladie soit inscrit dans un protocole d'accord.

Et en fait, hors le problème des droits acquis, il est une évidence à nos yeux qu'il faut aussi tenir compte dans le futur système de ce que notre métier est un métier spécifique, lourds et dangereux. Le ministre peut parfaitement adopter un système sui generis (propre au secteur) à régler par négociation et arrêté royal. Il a donc bien une marge qu'il est libre d'utiliser et nous l'y invitons instamment car ce serait vous démontrer que vous êtes importants à ses yeux.

Le SLFP Police estime de prime importance que chacun tienne ses promesses !

**Vincent Gilles**  
Président National  
+32475304864

**Vincent Houssin**  
Vice-président national  
+32485184952

